

COORDINATION NATIONALE 6 DECEMBRE 1986

Motion unitaire votée le 6 décembre par la coordination nationale

1. La coordination nationale des universités en grève et en lutte, réunie le samedi 6 décembre 1986 au soir, constate que les manifestations du 4 décembre 1986 ont permis à toute une génération de descendre dans la rue pour demander le retrait total et définitif du projet Devaquet- Monory.
2. Mais, à ces manifestants pacifiques, le gouvernement a décidé d'opposer la répression policière. Il porte, seul, la responsabilité de tous les incidents qui ont pu s'ensuivre.
3. Aujourd'hui, la jeunesse est en deuil. Malik, étudiant de vingt-deux ans, a été sauvagement assassiné par les policiers. Plus que jamais, le mouvement étudiant ne doit faire qu'un seul bloc.
4. Dès lundi 8 décembre 1986, dans toute la France, la jeunesse en deuil manifesterà dans le calme et le recueillement. Pendant une semaine, la jeunesse aura un brassard noir en signe de deuil. La coordination nationale lance un appel solennel à toute la population pour que mercredi 10 décembre 1986(jour de réunion du Conseil des ministres) elle manifeste à travers tout le pays son indignation face à la répression, et sa volonté de voir retiré définitivement le projet Devaquet- Monory dans son entier.

Le bureau issu de la coordination nationale reçoit de celle-ci le mandat pour rencontrer les directions nationales des organisations syndicales, associations et organisations démocratiques afin de les inviter :

- 1) à soutenir formellement le mouvement étudiant contre le projet Devaquet- Monory,
- 2) à appeler à la grève générale et à manifester partout en France, le mercredi 10 décembre 1986, en soutien du mouvement et contre la répression.

La coordination nationale par ailleurs rappelle que beaucoup d'écoles ne sont pas sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale. Les écoles sont aussi concernées par la loi Devaquet- Monory. La coordination nationale soutient ces écoles et mettra tout en œuvre au niveau des autorités concernées afin qu'elles ne soient pas sanctionnées et que leurs revendications soient écoutées.

5. Le bureau de la coordination nationale demande que lui soit attribué à la télévision un droit de réponse à l'intervention télévisée de M. Monory. La coordination nationale demande la constitution d'une commission d'enquête indépendante, formée d'universitaires, d'avocats (...) sur les événements survenus depuis le jeudi 4 décembre au soir. La coordination nationale appelle à l'organisation d'une collecte dans toute la France afin que les sommes réunies soient versées aux étudiants et lycéens blessés qui pourraient avoir des problèmes avec leur assurance.

6. La coordination nationale s'adresse à la conférence permanente des présidents d'université pour étudier les modalités de report, d'aménagements du contrôle continu et l des examens. Par ailleurs, les assemblées générales d'universités doivent travailler dans ce sens pour que l'ensemble des étudiants ne soit pas pénalisé.

7. Il y a, plus que jamais, dans notre lutte, la défense des principes des droits démocratiques. Ceci est indispensable dans la poursuite du combat pour l'égalité de tous devant le droit aux études. En conséquence, la coordination nationale réaffirme la nécessité ardente de poursuivre les actions selon les formes décidées par les AG, pour le retrait total et définitif du projet Devaquet- Monory. La diversification des types de lutte peut nous amener à envisager des actions nouvelles comme par exemple : que chacun écrive tous les jours à Matignon, qu'on fasse signer par toute la population des

pétitions contre la répression et pour le retrait du projet, d'envoyer massivement lettres, télégrammes, colis vides au ministère de l'Éducation nationale - qu'on peut submerger d'appels téléphoniques -, de faire s'inscrire de façon massive les jeunes sur les listes électorales, de demander de retirer l'argent des comptes bancaires, d'échanger sans arrêt des chèques d'un montant dérisoire pour bloquer les banques, de diffuser largement des journaux étudiants, etc.

La coordination nationale appelle les étudiants qui ont tous des idées sur le fonctionnement et les missions de l'université à élaborer des propositions en vue d'une synthèse future pour étudier des perspectives pour l'université de demain. De plus, la coordination nationale condamne toute association ou faculté qui rencontrerait le gouvernement en dehors du mouvement (point 3 de la motion du 2 décembre 1986 de la 1^{ère} coordination nationale). Elle réaffirme le point 5 de la motion du 2 décembre 1986, en ajoutant à son alinéa 7 les mots : « Dans la sécurité sociale étudiante » ; et en ajoutant un alinéa l' disant : « Maintien de la représentation étudiante dans les conseils d'université. »

Rectificatif du point 5 de la motion du 2 décembre 1986 :

« Dans toute la France, les étudiants avec les lycéens diront :

« - égalité de tous devant le droit aux études,

« - inscription de tous les bacheliers dans la filière de leur choix,

« - libre inscription en licence des titulaires du DEUG et du DUT,

« - maintien sans équivoque des diplômes nationaux,

« - droits d'inscription non prohibitifs fixés nationalement et sans fourchette,

« - égalité des étudiants français et étrangers,

« - réengagement financier de l'État dans les CROUS, à l'université, et dans la sécurité sociale étudiante, notamment par la réunion d'un collectif budgétaire,

« - remise en cause des applications anticipées du projet de loi Devaquet,

« - maintien du statut des non-bacheliers et des étudiants salariés,

« - maintien de la représentation étudiante dans les conseils d'université.))

8. Nous demeurons pacifiques, c'est là ce qui fait la crédibilité et la force de notre mouvement.

9. Nous sommes par-dessus tout unis. Notre détermination est intacte.

10. Nous obtiendrons le retrait total et définitif du projet Devaquet- Monory. De ce projet, en effet, nous ne contestons pas quelques points isolés, mais la logique générale.